



## CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 -SESSION 1-

**Etablissement : Centre de la Formation Continue**  
**Filière : Master Génie de la santé**  
**Semestre : S2**

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens de la session 1 du semestre 2 de la Faculté de **Master Génie de la santé** qui aura lieu le **21 au 30 Juin 2021** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Entrée :
- Bâtiment : UIASS
- Etage : Etage 2
- Zone :
- Rangée :
- Emplacement : 12

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début De la première épreuve :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : CHAKER Hiba
- N° d'inscription : INS-CSM00010883/2020
- CIN/Passeport : AA83746

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Développement Humain et NTIC II	21/06/2021	16h00
2	Organisation Hospitalière et les modes de management empruntés du monde de l'entreprise	22/06/2021	16h00
3	Management de la qualité et des risques en milieu hospitalier	23/06/2021	16h00
4	Economie politique de la santé	24/06/2021	16h00
5	Organisation des systèmes de santé	25/06/2021	16h00
6	Les Différents types de contrôles budgétaires et financiers	29/06/2021	16h00
7	Management hospitalier : Management des Ressources Humaines et Leadership	30/06/2021	16h00

**Il est rappelé que :**

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens